



Règlement financier Année scolaire 2024/2025

Chers parents,

Voici le nouveau règlement financier.

Vous le savez, le conseil d'administration de l'école (AEC) a toujours à cœur de servir votre intérêt en étant attentif à la qualité de vie de notre établissement pour l'ensemble de notre communauté.

La contribution annuelle et les forfaits étude et garderie augmentent dans une proportion équivalente à l'inflation.

Le coût de la restauration reste en revanche inchangé. Toutefois nous nous réservons la possibilité de réviser le prix en cours d'année dans l'hypothèse où le prestataire augmenterait ses prix de plus de 12% par rapport au tarif appliqué au 31 mars 2024.

La contribution annuelle comprend l'ensemble des fournitures, frais de piscine, assurance scolaire et les sorties dans Paris.

Les classes découvertes ne sont pas prises en compte, mais sachez que certains CE d'entreprises prévoient une participation.

Merci de votre confiance et de votre attachement à notre école.

Contribution annuelle

1200 € par an

Réduction -5% dès le deuxième enfant inscrit. Soit 1140 € par enfant.

-10% dès trois enfants. Soit 1080 € par enfant.

-15% dès quatre enfants ou plus. Soit 1020 € par enfant.

Contribution solidaire

1250 € par an

Cette contribution solidaire vous permet d'accompagner certaines familles de l'école qui ponctuellement ont besoin d'une aide financière.

Modalités de paiement

Deux modalités :

- Par prélèvement automatique sur 10 mois (octobre à juillet)
- En trois fois : 9 octobre, 9 janvier et 9 avril.

L'acompte d'inscription ou de réinscription de 100 € est demandé lors du deuxième trimestre et débité fin mai. Il sera déduit de la facture de l'année suivante.

Les frais de dossier (30 €) sont à régler au moment de l'inscription.

Demi-pension

Forfait annuel 4 repas / semaine 1020 €

Forfait annuel 3 repas / semaine 765 €

Forfait annuel 2 repas / semaine 510 €

Forfait annuel 1 repas / semaine 255 €

Le repas exceptionnel est de 9 €

Pour les enfants ayant un PAI pour des allergies alimentaires et ne prenant aucun repas de la cantine, il est demandé une contribution de 274€ couvrant les frais de fonctionnement de la pause méridienne.

Possibilité d'un remboursement sur la cantine à partir de **4 jours consécutifs d'absence** et sur présentation d'un certificat médical.

Etude et Garderie

La garderie concerne les élèves de maternelle.

L'étude concerne les élèves du CP au CM2.

Forfait annuel pour 3 ou 4 soirs 550 €

pour 1 ou 2 soirs 385 €

A titre exceptionnel l'étude/garderie est de 13 €

Comme la cantine, l'étude et la garderie sont des services proposés aux familles qui nécessitent de respecter les règles de vie. En cas de non-respect l'école se voit le droit de ne plus accepter votre enfant à ces services.

Cotisation APEL (Association des Parents d'élèves)

L'APEL est la seule association dans l'Enseignement Catholique qui a pour rôle de représenter les familles. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Une partie importante de la cotisation est versée à l'APEL nationale et inclut l'abonnement à la revue « Famille et Education »

Cette cotisation est de 22 € par famille qui le souhaite.